

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix-huit du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, DOMINGUEZ Pascal, FOUCHER Evelyne, FRANCHET Eveline, FRANCHET Jean-Louis, MANUEL Jacqueline, TOUCHAIN Yves, VANNEAU André, CHENNEVEAU Christelle. M. FUSIL Daniel

Absent excusé: M. FRANCHET Jean-Louis, pouvoir à M. BUFFET

Mme CHENNEVEAU a été élue secrétaire de séance.

Avenir de la Poste :

Les représentants de la Poste ont été reçus par la commission générale le 10 septembre dernier. Ils proposent, au vu de la diminution de la fréquentation du bureau de Dhuizon, de réduire à 10H/semaine les horaires d'ouverture à compter du 1^{er} décembre, à savoir de 9H30 à 12H les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Début 2009, ils souhaitent mettre en place soit une agence postale communale, soit un relais poste commerçant.

Pour des raisons pratiques et afin d'assurer une certaine confidentialité des transactions, le conseil municipal préfère une agence postale communale, mais il est décidé d'attendre de plus amples renseignements pour prendre une décision, notamment les documents promis qui n'ont pas été reçus.

Convention ONF :

L'ONF a fait parvenir le programme d'exploitation de bois pour l'année à venir ainsi que la convention d'ingénierie. Montants : 4542.33 et 2239.63€TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter ces conventions et de donner tous pouvoirs au maire pour les signer.

Projet école :

Face au montant du projet, le conseil souhaite rencontrer le Conseil Général afin d'obtenir une aide pour le financement. Par ailleurs, le Percepteur sera consulté également la semaine prochaine afin de donner son avis sur la faisabilité financière. Le conseil réserve donc sa décision au résultat de ces deux rencontres pour lancer le permis de construire.

Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'école :

Le cabinet Porcher, architecte, devenant SARL d'architecture PORCHER-BONNASSIEUX. Il faut donc un avenant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter cet avenant et de donner tous pouvoirs au maire pour le signer.

Commission du PLU :

Le conseil décide de compléter la commission créée le 03/07 en y ajoutant MM. VANNEAU et TOUCHAIN, ce qui porte la commission à 7 personnes, le maire étant président.

Contrat de prestation avec la SAUR

Le percepteur demande une délibération répartissant la facture des prestations de la SAUR entre le budget eau et le budget assainissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la facture de prestations de la SAUR serait payée pour 2/3 par le budget de l'eau et pour 1/3 par le budget assainissement.

Ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie est à échéance le 12/09 et il faut la renouveler pour 1 an. Après en avoir délibéré, le conseil décide de renouveler la ligne de trésorerie annuelle et de donner tous pouvoirs au maire pour signer toutes pièces nécessaires.

Décisions modificatives :

673-titres annulés sur exercice antérieur	+ 220€
66111-Intérêts payés à l'échéance	+ 11.112€
022-Dépenses imprévues	- 15.000€
6227-Frais d'acte et de contentieux	+ 3.648€

Tour du Loir et Cher

Le tour du Loir-et-Cher demande l'autorisation de passer dans la commune le 15/04/09. Il demande aussi une subvention de 0.12€/habitant, soit 150 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le passage du Tour du Loir-et-Cher sur la commune et de verser la subvention demandée.

Demande d'aide :

Un administré a écrit pour son enfant, scolarisé dans une école spécialisée à Vineuil. Le tarif de la cantine de Vineuil, pour les enfants hors commune, est majoré de 0.80€/repas. Il demande donc la prise en charge de ces 0.80€ par la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander plus de précisions à la famille sur sa situation.

Bail de l'épicerie

L'épicerie Ragel a trouvé preneur. Les nouveaux épiciers ont demandé quelques travaux dans le logement : remise aux normes de l'électricité et peinture. Les travaux de peintures sont effectués par les employés de la commune. En contrepartie, le locataire accepte une augmentation du loyer. Loyer actuel : 323.32€ (magasin+logement). Une négociation sera menée avec les intéressés et le notaire afin de porter le loyer aux alentours de 450€/mois. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer le nouveau bail reprenant ces conditions. L'ouverture est prévue le 1^{er} novembre.

Questions diverses :

Monsieur le maire informe le conseil municipal :

- qu'une commission générale aura lieu tous les 1ers jeudi de chaque mois à 19H. La 1^{ère} aura lieu le 2/10.
- d'une demande d'autorisation de randonnées quads sur les chemins communaux par une entreprise de Montrieux. Le conseil municipal ne souhaite pas donner d'autorisation, au vu des quads circulant déjà sur les chemins, mêmes lorsqu'ils sont barrés, et entrant sur les propriétés privées.
- d'une plainte d'une administrée contre les chiens du voisin qui aboient. Le conseil décide d'adresser un courrier au propriétaire des chiens l'enjoignant à

se mettre en règle, ainsi qu'à la plaignante, afin qu'elle contacte le conciliateur de justice.

- que le nouveau règlement de la cantine a été rédigé et distribué aux parents d'élèves.
- que le nouveau directeur de l'école a organisé une réunion avec les parents d'élèves le lundi précédent. Le soutien scolaire sera mis en place début octobre, soit 30mnX4 jours par semaine, soit 40 mnX3 jours par semaine.
- Que la salle de motricité devient salle de réunions pour les associations le soir. La convention d'utilisation de cette salle est prête et sera envoyée aux associations. Reste le problème des toilettes à installer, celles de l'école ne pouvant être utilisées.
- Demande à M. TELLIER de venir à la commission générale du 2 octobre pour présenter la bibliothèque au conseil municipal.
- Qu'il n'a pas été retrouvé trace des accords signés par les riverains du chemin des Ouches. Il faut donc reprendre la procédure. Il faudra chiffrer le coût d'entretien, la largeur à acquérir, compris ou non les fossés. Il est envisagé un accord tacite entre les riverains et la commune pour entretenir le chemin, sans transfert de propriété.

M. BARBEREAU demande où en est l'étude de la DDEA sur les panneaux de signalisation. Il est informé qu'elle est en cours. Il demande également où en est l'électricité sur la place St Pierre. Il lui est répondu qu'on attend le consuel. Quant à l'étang communal, les travaux sont prévus 2^{ème} quinzaine de septembre.

M. COURTEMANCHE informe le conseil municipal que les jeux pour enfants autour de l'étang municipal sont dangereux car ils ont été dégradés. Il faut les faire démonter.

M. TOUCHAIN informe le conseil de voitures qui circulent la nuit sur le terrain de pétanque. Il est décidé d'installer une borne afin d'empêcher l'entrée des véhicules.

M. DOMINGUEZ signale des minis motos autour de l'étang municipal.

Mme MANUEL informe le conseil de la tenue de la semaine bleue du 20 au 26/10 et demande quelles sont les manifestations prévues dans la commune. Il y aura des animations à la MAPA. Peut être les familles rurales organiseront elles à nouveau des visites à domicile. Une administrée fêtera également ses 100 ans à cette période.

Mme PORNIN signale des camions stationnés le long de l'abribus le matin. Il est décidé de mettre en place un périmètre de protection autour de l'abribus pour que les camions n'empêchent plus l'accès des enfants.

Mme BERIAIM informe le conseil de l'avancement du dossier du marché. Celui-ci se tiendra les dimanche de 8H à 13H. Le prix pour les commerçants sera de 1€le branchement électrique, plus 0.50€le mètre linéaire.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 21H40.